

9<sup>ÈME</sup> ÉDITION  
**DOSSIER  
DE PRESSE**

**24, 25 et 26 novembre 2015**

**Paris • Porte de Versailles • Pavillon 2.2**

[www.salon-services-personne.com](http://www.salon-services-personne.com)

---

Sous le Haut Patronage d'Emmanuel Macron, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique.

Sous le Haut Patronage de Laurence Rossignol, Secrétaire d'Etat chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie.

---

Contact presse • Le Public Système

DBOL@LFKD@FKD@HSEOLF@PHI@

ORGH@V@W@HSEOLF@PHI@

# SOMMAIRE

---

## I. Comprendre les services à la personne

- 21 activités agréées services à la personne p2
- Un secteur qui répond aux besoins de tous les français p3
- Le vieillissement de la population : un facteur de développement pour le secteur p3
- Comment profiter des services à la personne ? p4
- Avec 1,9 million de salariés : un rôle essentiel pour l'emploi en France p4
- 2,8 millions de particuliers-employeurs en France p5
- Des structures prestataires, concentrées sur leur développement p6

## II. Les principales évolutions législatives

- De 2005 à 2010 : des mesures en faveur des services à la personne p6
- Depuis 2010, une instabilité fiscale qui pénalise le secteur p7
- Depuis 2014, le temps partiel est fixé à 24h minimum p7
- Une Convention Collective Nationale qui structure et valorise le secteur p8
- Adaptation de la société au vieillissement : un projet de loi qui fait débat p8

III. Le Salon des services à la personne est un salon grand public p9

IV. Le Salon des services à la personne est un salon professionnel p11

V. Le Salon des services à la personne est un salon pour l'emploi p13

VI. Nouveauté 2015 : le Forum de l'emploi à domicile p14

VII. La Maison du Mieux Vivre p15

VIII. Le Salon des services à la personne en quelques chiffres : 25 000 visiteurs attendus p16

IX. Les partenaires du Salon des services à la personne p17

X. L'organisateur p19



Visite officielle :

**Laurence Rossignol,**  
Secrétaire d'État chargée de la Familles, des  
Personnes âgées et de l'Autonomie

## 3 événements aux synergies fortes, un rendez-vous national



salon  
des services  
à la personne

Le Salon des services à la personne



SILVER  
ECONOMY  
EXPO

Silver Economy Expo

le Salon BtoB des technologies  
et services pour les seniors



**solulo**

Solulo, le Salon des Résidences  
seniors, Maison de retraite, Ehpad

## I. Comprendre les services à la personne

### ■ ■ ■ 21 activités agréées « services à la personne »

Les services à la personne **regroupent les activités contribuant au mieux-être des personnes sur leurs lieux de vie**. La loi de 2005, modifiée par la loi du 23 juillet 2010, a défini comme "services à la personne" 21 activités regroupées en 3 familles : les services à la famille, les services de la vie quotidienne et les services aux personnes âgées, dépendantes, handicapées et aux familles fragilisées.

En plus de la déclaration qui permet aux familles de bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux, les organismes doivent obtenir au préalable un agrément pour les services effectués auprès de publics fragiles (jeunes enfants, personnes âgées ou handicapées).

#### Les activités soumises à agrément et à déclaration<sup>1</sup> :

- ✓ Garde-malade, sauf soins
- ✓ Assistance aux personnes âgées
- ✓ Assistance aux personnes handicapées
- ✓ Aide mobilité et transport de personnes
- ✓ Accompagnement hors domicile PA et/ou PH
- ✓ Conduite du véhicule personnel
- ✓ Garde d'enfants de - de 3 ans à domicile

#### Les autres activités de services à la personne relevant uniquement de la déclaration<sup>1</sup> :

- ✓ Entretien de la maison et travaux ménagers,
- ✓ Petit jardinage,
- ✓ Petit bricolage,
- ✓ Garde d'enfants de + de 3 ans à domicile,
- ✓ Soutien scolaire,
- ✓ Cours à domicile,
- ✓ Soins esthétiques à domicile pour les personnes dépendantes,
- ✓ Préparation de repas à domicile (y compris commissions),
- ✓ Livraison de repas à domicile,
- ✓ Collecte et livraison à domicile de linge repassé,
- ✓ Livraison de courses à domicile,
- ✓ Assistance informatique et internet à domicile,
- ✓ Soins et promenade d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes (hors toilettage et soins vétérinaires),
- ✓ Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire,
- ✓ Assistance administrative à domicile,
- ✓ Accompagnement des enfants de + de 3 ans en dehors de leur domicile (hors transport scolaire),
- ✓ Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne.

---

<sup>1</sup> Source : DGE

## ■ ■ ■ Un secteur qui répond aux besoins de tous les français

### Les services à la personne au service du plus grand nombre :

Propulsés par deux moteurs démographiques (taux de natalité et vieillissement de la population), les services à la personne permettent de faire face aux attentes croissantes des familles :

- Plus de 74% de personnes qui y ont recours considèrent que l'aide reçue à domicile est une nécessité
- Elle est aussi perçue comme une sécurité (60%) et un appui essentiel pour le quotidien (58%)<sup>2</sup>

### 14% des ménages français consommateurs de services à la personne :

4 millions de ménages bénéficient de services à la personne, soit 14% des ménages français<sup>3</sup>.

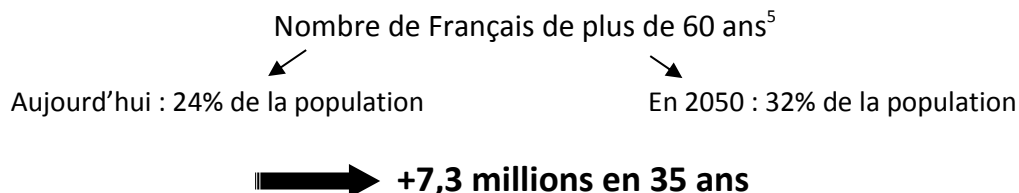
En détail<sup>4</sup> :

- Le budget annuel moyen déclaré consacré aux services à la personne est de 2 390 euros soit 9% des dépenses de consommation du foyer
- Les services les plus utilisés sont le ménage, la cuisine, la lessive et le repassage (pour 77% des ménages)

Par ailleurs, au regard des besoins exprimés aujourd'hui et non couverts, TNS Sofres estime que, 2,8 millions de ménages supplémentaires pourraient avoir recours à ce secteur.

## ■ ■ ■ Le vieillissement de la population : un facteur de développement pour le secteur

L'allongement de l'espérance de vie et l'accompagnement du grand âge constituent un réel enjeu de société.



Les seniors sont déjà consommateurs de services à la personne<sup>6</sup> :

- 36% des plus de 50 ans bénéficient d'aide à la vie quotidienne dont près de 70% des 75 à 80 ans
- Dans 50% des cas, l'événement déclencheur de l'intervention d'une structure d'aide à domicile est d'ordre médical : problème de santé, sortie d'hospitalisation ou chute

<sup>2</sup> Source : Baromètre UNA/Senior Strategic – Avril 2014

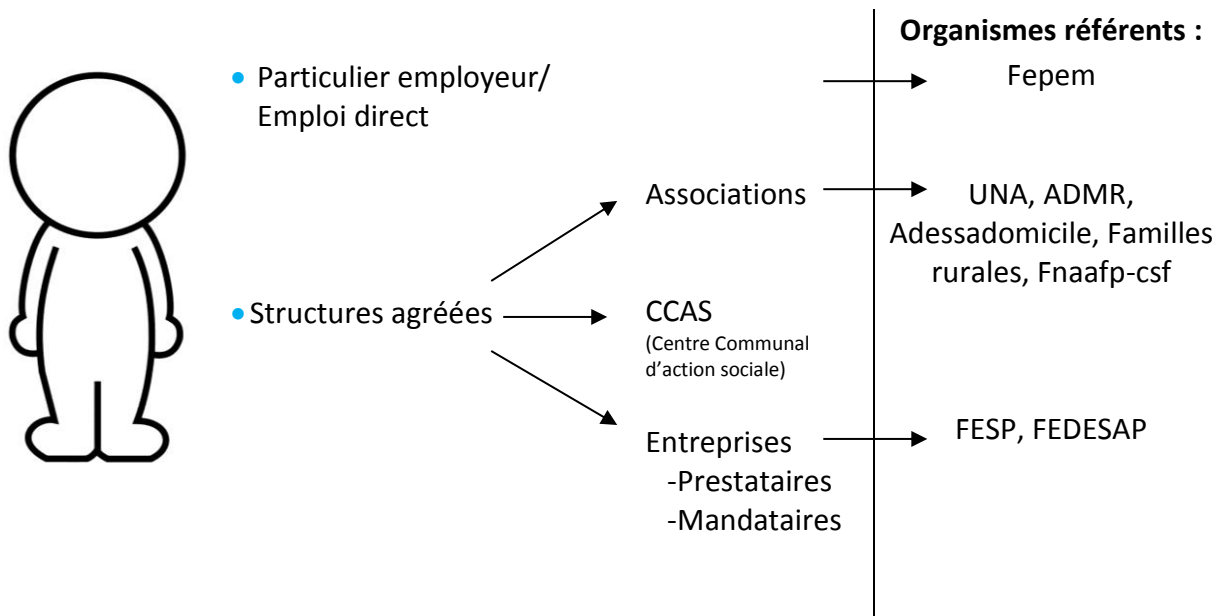
<sup>3</sup> Source : DGE 2015

<sup>4</sup> Source : Etude DARES 2014 "les services à la personne, qui y à recourt et à quel prix ?"

<sup>5</sup> Source : INSEE 2011

<sup>6</sup> Source : Baromètre UNA/Senior Strategic - Avril 2014

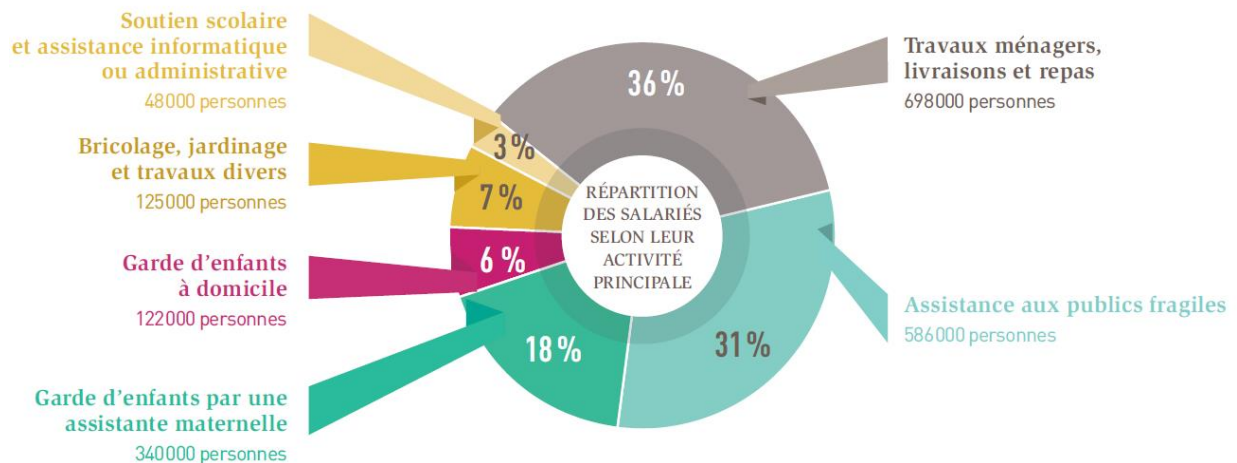
## ■■■ Comment profiter des services à la personne ?



## ■■■ Un rôle essentiel pour l'emploi en France

Avec **1,9 million de salariés**, les services à la personne représentent **3,7% des emplois en France**<sup>7</sup>.

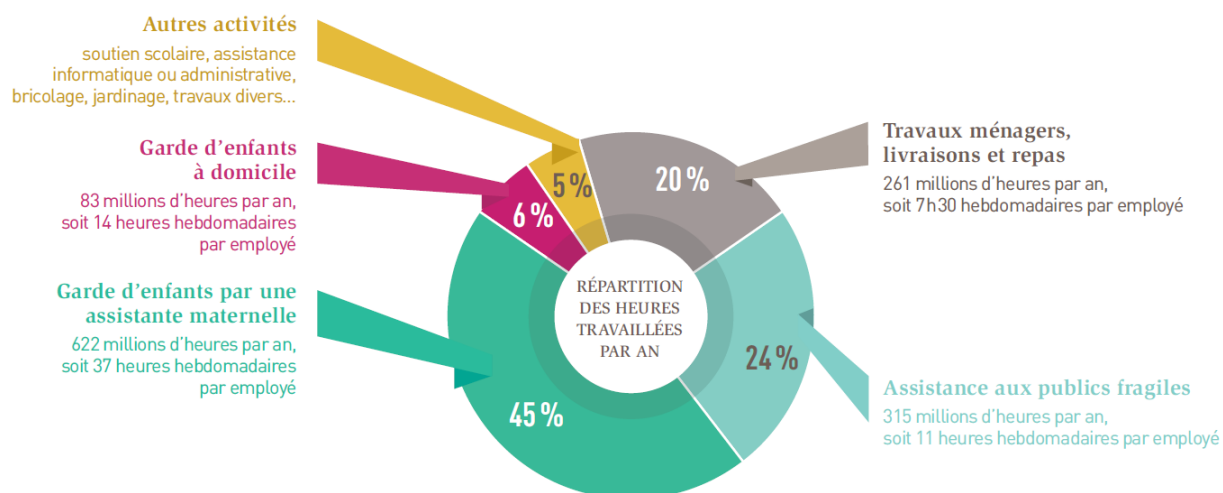
Ils se répartissent dans 3 grands domaines d'activités principaux : les travaux ménagers/livraisons de repas, l'assistance aux publics fragiles et la garde d'enfants :



8

<sup>7</sup> Source : DGE 2012 « Catalogue pour agir » ; INSEE (population active en France)

<sup>8</sup> Source : DGE 2012 « Catalogue pour agir »



### Le secteur est également un des rares créateurs d'emplois :

Depuis 2005, plus de **390 000 nouveaux emplois**<sup>9</sup> ont été créés dans le secteur. Le Centre d'Analyse Stratégique estime que ce chiffre pourrait atteindre jusqu'à 800 000 postes sur le long terme : le vieillissement de la population notamment, devrait générer 150 000 emplois d'aide à domicile d'ici 2020.<sup>10</sup>

Employant à 90 % des femmes, le secteur salarié également plus de seniors que la moyenne nationale (24% des salariés du secteur ont plus de 55 ans vs 11% dans l'ensemble du salariat)<sup>11</sup>.

## ■ ■ ■ 2,8 millions de particuliers-employeurs

Pour bénéficier de services à la personne, le particulier peut avoir recours à l'emploi direct, devenant alors particulier-employeur. Dans ce cadre, la relation de travail s'établit et se déroule au domicile du « particulier-employeur » ou du salarié dans le cas d'une assistante maternelle agréée.

2,8 millions de foyers ont le statut de particulier-employeur (1,99 million d'employeurs et 0,9 million d'assistantes maternelles<sup>12</sup>), soit 70% des ménages ayant recours aux services à la personne. Ils emploient en direct 910 000 salariés (près de 50% de la masse salariale du secteur<sup>13</sup> et 59% des heures prestées<sup>14</sup>).

<sup>9</sup> Source : Cour des comptes 2010 - Etude juin 2013 O. Wyman « Services à la personne, pourquoi ça ne marche pas mieux ? »

<sup>10</sup> Source : « Les métiers en 2020, progression et féminisation des emplois les plus qualifiés, dynamisme des métiers d'aide et de soins aux personnes » Dares Analyse, n°022

<sup>11</sup> Source : Insee Première « Les services à la personne, davantage sollicités dans les zones rurales et âgées » - Juillet 2013

<sup>12</sup> Source : Acofstat - Mars 2015

<sup>13</sup> Source : DGE

<sup>14</sup> Source : Darès analyse 2015

## ■ ■ ■ Des structures prestataires concentrées sur leur développement

Témoin de la croissance du secteur, le nombre de structures prestataires de services agréées a explosé en 10 ans :

5 500 organismes en 2006<sup>15</sup>  + 502% en 10 ans 33 100 organismes aujourd'hui<sup>11</sup>

Les 33 100 organismes se répartissent ainsi :

- 40% d'entreprises,
- 37% d'auto-entrepreneurs,
- 19% d'associations,
- 4% d'établissements publics.

**Contrairement à l'image traditionnelle des services à la personne, les structures agréées ont de plus en plus recours aux technologies, tant pour gérer les intervenants à domicile que pour améliorer la qualité du service apporté.**

**Autre levier de développement pour les prestataires de services : innover en déployant une approche par « bouquets de service », pour accompagner le maintien à domicile des personnes âgées et/ou dépendantes. Ceci afin de répondre globalement au projet de vie du bénéficiaire et de coordonner l'intervention des différents acteurs du maintien à domicile (professionnels et aidants).**

## II. Les principales évolutions législatives

### ■ ■ ■ De 2005 à 2010 : des mesures en faveur des services à la personne

Création du Chèque emploi service universel, allègement des charges sociales pour les particuliers-employeurs, maintien d'une TVA à 5,5 % pour les services à la personne... Les mesures du Plan Borloo mises en place en 2005, ont joué un rôle essentiel dans le développement du secteur<sup>16</sup> :

- Un taux de croissance moyen de la valeur ajoutée de 8% par an entre 2005 et 2010<sup>13</sup>
- Un secteur qui représentait en 2011, 1% du PIB, soit 17,4 milliards d'euros<sup>13</sup>
- Une réduction de 25% du travail au noir<sup>13</sup>

<sup>15</sup> Source : DGE au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et nOva

<sup>16</sup> Source : Etude Juin 2013 - O. Wyman « Services à la personne, pourquoi ça ne marche pas mieux ? »

## ■ ■ ■ Depuis 2010, l'instabilité fiscale pénalise le secteur

Dans l'optique de réduire les dépenses publiques, plusieurs mesures instaurées depuis 2010 tendent à freiner le développement du secteur :

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2011 : **suppression de l'abattement forfaitaire de 15 points** sur les cotisations patronales pour les particuliers-employeurs cotisant au réel et de l'exonération de cotisations patronales pour prestataires agréés
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2012 : **augmentation du taux de TVA réduit de 5,5 % à 7 %**, mis à part pour les activités à destination des personnes handicapées ou âgées dépendantes
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2013 :
  - **Suppression de la possibilité, pour le particulier-employeur et les entreprises mandataires, de déclarer les cotisations sociales sur une base forfaitaire**
  - **Plafonnement des réductions d'impôts** : l'avantage fiscal (crédit ou réduction d'impôt) pour les dépenses de services à la personne est maintenu à hauteur de 50%, dans la limite de 12 000 euros par an (+ 1 500 euros par personne ou enfant à charge, dans la limite de 15 000 euros). En revanche, le plafonnement global des réductions d'impôts a été ramené à 10 000 euros (au lieu de 18 000 euros + 4% du revenu en 2012).
- Au 1<sup>er</sup> juillet 2013 : **hausse du taux de TVA de 7% à 19,6% pour cinq activités de services<sup>17</sup> à la personne**
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2014 : **hausse du taux de TVA intermédiaire de 7% à 10%**

Parallèlement à toutes ces mesures, l'activité déclarée a diminué de 11% entre 2010 et 2012<sup>18</sup>. Une baisse qui laisse à penser à davantage de recours au travail au noir ou au gris : 83% des dirigeants de structure de services considèrent ainsi que la concurrence du travail au noir est en augmentation depuis 2 ans.

## ■ ■ ■ Depuis 2014, le temps partiel est fixé à 24h minimum

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, la **durée minimale de travail des salariés à temps partiel est fixée**, sauf disposition conventionnelle contraire, à **24 heures par semaine** (cette réforme ne s'applique pas aux salariés du particulier-employeur)

Pour 71% des dirigeants de structures de services à la personne, cette dernière réforme, qui ne tient pas compte des réalités du secteur (la durée moyenne du travail est estimée à 11h par semaine), aura un impact très négatif.<sup>19</sup>

---

<sup>17</sup> Les petits travaux de jardinage, les cours à domicile (hors soutien scolaire), l'assistance informatique et Internet à domicile, la maintenance, l'entretien et la vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire et les activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

<sup>18</sup> [http://www.fesp.fr/sites/default/files/etude\\_sap\\_wyman\\_fesp\\_2013.pdf](http://www.fesp.fr/sites/default/files/etude_sap_wyman_fesp_2013.pdf)

<sup>19</sup> Source : Enthousiasme et difficultés : les chefs d'entreprises de services à la personne témoignent\_Croci 2015



## ■ ■ ■ Une Convention Collective Nationale qui structure et valorise le secteur

La Convention Collective Nationale des entreprises de services à la personne est entrée en vigueur en novembre 2014 et instaure 6 avancées :

- Mise en place d'une majoration du salaire horaire, en cas de travail le dimanche et des jours fériés.
- En cas d'utilisation du véhicule personnel pour réaliser des déplacements professionnels, entre 2 lieux d'intervention, le salarié "a droit à une indemnité qui ne peut être inférieure à 12 centimes d'euros par km".
- Le périmètre d'intervention a été réduit et s'étend désormais à un maximum de 45 kilomètres ou 60 minutes (au lieu de 60 kilomètres ou 90 minutes de rayon).
- Mise en place d'un régime de prévoyance qui se substitue à la sécurité sociale si le salarié n'a pas droit aux indemnités journalières (faute de remplir les conditions d'activité minimale requise).
- Meilleur encadrement du contrat de travail à durée déterminée dit de "*mission ponctuelle ou occasionnelle*" : le recours à ce contrat "*est limité aux activités de garde ou d'accompagnement auprès des personnes fragiles et/ou dépendantes et auprès des enfants*". De plus, il "*doit satisfaire aux qualifications minimales requises*" et une entreprise "*ne pourra conclure plus de trois fois ce type de contrat avec un même salarié dans une année civile*".
- Les salaires conventionnels se situent dorénavant un peu au-dessus du Smic. Les minima conventionnels intègrent 4 niveaux, avec un taux horaire brut allant de 9,40 € à 9,55 €, avec en plus des majorations selon l'ancienneté.

Pour les entrepreneurs du secteur, il s'agit là d'un élément de sécurisation du cadre sociale et de professionnalisation. 54% estiment d'ailleurs que cette convention devrait avoir un impact positif.<sup>20</sup>

## ■ ■ ■ Adaptation de la société au vieillissement : un projet de loi qui fait débat

Adoptée en 2<sup>ème</sup> lecture au Sénat le 28 octobre dernier, le Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016, repose sur grands 3 volets :

- **L'anticipation et la prévention de la perte d'autonomie,**
- **L'accompagnement de la perte d'autonomie,**
- **L'adaptation de la société au vieillissement.**

Les entreprises privées d'aide à domicile, représentées notamment par la Fédération du service aux particuliers (FESP), et la Fédération nationale des services à la personne et de proximité (FEDESAP) dénoncent l'article 32 bis de ce projet de loi. Ce dernier prévoit **la disparition de l'agrément au profit d'un régime unique d'autorisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile** (Saad), délivrée par les conseils départementaux. Selon la FESP et la FEDESAP, ce changement risque de pénaliser les entreprises privées en faveur des structures associatives.

De leur côté, ces dernières se félicitent de cette évolution, qui reconnaît selon elles leur mission d'intérêt général.

Rappelons que depuis 2005, deux régimes cohabitaient : l'agrément, dont relevaient principalement les entreprises et l'autorisation pour les associations.

---

<sup>20</sup> Source : Enthousiasme et difficultés : les chefs d'entreprises de services à la personne témoignent\_Crocis 2015

### III. Le Salon des services à la personne est un salon grand public

#### ■ ■ ■ La plus grande concentration de solutions pour trouver la « perle rare »

Au sein de l'Espace Grand Public, les visiteurs peuvent :

- **Trouver le service à la personne dont ils ont besoin**  
Le salon couvre tous les secteurs des services à la personne. Les particuliers rencontrent des représentants de l'emploi à domicile, des enseignes nationales, des structures de services à la personne (entreprises et associations), des plateformes de mise en relation... L'occasion de comprendre et de comparer toutes les solutions pour obtenir plus d'aide à la maison.
- **Comprendre les avantages fiscaux** auxquels ils ont droit et comment en bénéficier, notamment auprès de la Direction Générale des Entreprises (DGE).
- **Faire le plein d'informations pratiques sur les intervenants à domicile**  
Emploi direct, recours à une entreprise ou une association : pour un particulier il n'est pas aisé de faire le choix qui correspond le mieux à ses besoins.  
Pour répondre à toutes les interrogations, les organismes de référence renseignent les visiteurs sur leur stand et lors des conférences dédiées. Parmi eux :
  - la FEPEM (Fédération des particuliers-employeurs),
  - les réseaux associatifs : UNA (Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles), ADMR, Adessa Domicile...
  - la FESP (Fédération du Service aux Particuliers),
  - la FEDESAP (Fédération Française des Services A la Personne et de Proximité),
  - la FEHAP (Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne)

#### ■ ■ ■ Des conseils pour recruter et gérer la relation avec un intervenant au Village de l'emploi à domicile

Les particuliers qui salarient à domicile une personne pour faire garder leurs enfants, faire quelques heures de ménage ou encore assister un proche dépendant, sont appelés les particuliers-employeurs.

Pour connaître leurs obligations vis-à-vis d'un salarié intervenant à domicile, savoir comment le déclarer et maîtriser les démarches administratives et les aspects juridiques, les particuliers-employeurs rencontrent les exposants du Village de l'emploi à domicile<sup>21</sup> :

- La FEPEM (Fédération des particuliers employeurs)
- IPERIA l'Institut (Portail de la professionnalisation des emplois de la famille)
- L'IRCEM (Protection sociale des emplois de la famille)
- Particulieremploi.fr

Les particuliers-employeurs profitent également d'un programme de micro-conférences dédié.

---

<sup>21</sup> Parrainé par la FEPEM, IPERIA L'INSTITUT et l'IRCEM

## ■ ■ ■ Une offre complète pour les seniors autonomes, les personnes âgées dépendantes et leurs aidants

La France compte 15 millions de Français de plus de 60 ans<sup>22</sup> dont 1,2 million de personnes dépendantes<sup>23</sup>. 90% des Français expriment pourtant le souhait de rester à leur domicile dans le cadre d'une dégradation physique liée à l'âge<sup>24</sup>.

Le Salon des services à la personne présente deux espaces essentiels pour aider les visiteurs à trouver des solutions adaptées à leur situation.

### ■ Pour les seniors autonomes : le Village Bien vivre sa retraite<sup>25</sup>

La Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse (CNAV), le Prif (Prévention Retraite Île-de-France) et l'ANCV (Agence nationale des chèques vacances) informent les futurs ou jeunes retraités sur les bonnes pratiques à mettre en place pour conserver une bonne qualité de vie et mieux vieillir à domicile.

Quels exercices pratiquer au quotidien pour garder la forme ? Comment avoir une alimentation équilibrée ? Comment adapter facilement son logement ?...

Les visiteurs profitent également de micro-conférences et animations dédiées pour faire le plein de conseils.

### ■ Pour les personnes dépendantes et les aidants : le Village de l'Aide aux aidants<sup>26</sup>

4,3 millions de personnes aident régulièrement un de leurs aînés. 2,8 millions d'entre elles, les aidants, leur apportent une aide à la vie quotidienne<sup>27</sup>.

Au salon, les associations et spécialistes présents dans ce village soutiennent les aidants familiaux, les informent sur la législation et les orientent dans les démarches qui allègent leur quotidien.

Comment les services à la personne peuvent aider au quotidien ? Comment prévenir les accidents ? Mieux comprendre certaines maladies... Des micro-conférences dédiées apportent également des réponses précises et des conseils pour mieux vivre leur situation d'aidant.

### ■ Solulo, le Salon des Résidences seniors, Maisons de retraite et EHPAD

Grâce à la tenue conjointe de ce salon, dans un espace à taille humaine, les visiteurs peuvent comparer différentes solutions :

- **Rester à domicile**, soutenu par des intervenants « services à la personne »
- **Choisir une résidence seniors, une maison de retraite ou un EHPAD**

---

<sup>22</sup> Source : INSEE 2011

<sup>23</sup> Source : DREES (Enquête trimestrielle 2012, chiffres provisoires) « 2012, Les chiffres clés, de l'aide à l'autonomie » CNSA – Juin 2012.

<sup>24</sup> Source : Etude OpinionWay pour LJ Corp - Dépendance et MAD, Mars 2012

<sup>25</sup> Parrainé par la CNAV et le PRIF, (Prévention Retraite Île-de-France, groupement qui associe l'Assurance retraite Île-de-France, la MSA et le RSI).

<sup>26</sup> Parrainé par l'IRCEM et Vivons bien, Vivons mieux.

<sup>27</sup> Source : Ministère des Affaires sociales de la Santé et des Droits des femmes

## ■ ■ ■ Le Village Santé, Soins et Hospitalisation à domicile<sup>28</sup> pour permettre aux publics fragiles de bien vivre à domicile

Les services sanitaires et médico-sociaux à domicile représentent un peu plus de 5 600 structures. Ils ont accompagné près de 225 000 personnes en 2012<sup>29</sup>. HAD, SSIAD, SPASAD<sup>30</sup>... Qu'est ce qui se cache derrière ces sigles ? Quels sont les avantages à faire appel à ces services ? Vers quels interlocuteurs se tourner pour déclencher une intervention ?

Pendant 3 jours, sur leur stand ou en micro-conférence, des experts renseignent et conseillent les visiteurs du salon sur ces modes de prise en charge de plus en plus courants et les solutions qui existent pour favoriser le maintien à domicile des patients.

## IV. Le Salon des services à la personne est un salon professionnel

### ■ ■ ■ Une offre dédiée aux créateurs et dirigeants de structures agréées

Pour répondre à l'ensemble des besoins des créateurs et dirigeants de structures de services à la personne (entreprises et associations), l'Espace Professionnels du salon regroupe un large panel d'exposants. Les visiteurs peuvent ainsi :

- Faire le point sur les évolutions et les réglementations du secteur avec des organismes tels que la Direction Générale des Entreprises (DGE)
- Rencontrer les fédérations et groupements professionnels, les syndicats patronaux et les syndicats de salariés
- Echanger avec des organismes de formation et de professionnalisation pour faire progresser leurs salariés
- Trouver des services utiles pour leur activité (outils technologiques, solutions d'assurance, mutuelle, prévoyance retraite)

Le salon leur propose également des conférences en accès libre pour les aider à créer ou développer leur activité ainsi qu'un parcours de visite, regroupant exposants et conférences, pour professionnaliser et fidéliser leurs salariés.

### ■ ■ ■ Un parcours dédié pour les candidats à la franchise

Outre son potentiel de développement, le secteur des services à la personne est incontournable pour les candidats à la franchise car :

- Les **tickets d'entrée y sont accessibles**,
- Choisir les services à la personne, c'est **choisir une activité valorisante qui génère de la reconnaissance** à la fois pour le franchisé et ses salariés, avec **un fort enjeu humain**.

---

<sup>28</sup> Parrainé par la Fehap

<sup>29</sup> Source : Rapport Fehap : "Les services à domicile sanitaires, sociaux & médico-sociaux" - 2013

<sup>30</sup> HAD : Hospitalisation A Domicile / SSIAD : Services de Soins Infirmiers A Domicile / SPASAD : Services Polyvalents d'Aide et de Soins A Domicile.

Le Salon des services à la personne propose donc aux futurs franchisés un « Parcours Franchise » pour leur permettre **d'évaluer toutes les opportunités de ce secteur.**

Au programme :

- **Le plus grand rassemblement de franchises du secteur avec plus de 25 franchiseurs présents.** L'occasion de rencontrer et d'échanger en direct avec les fondateurs et dirigeants : Adèle, Adenior, Adhap Services, Adomis France, Age d'Or Services, Alzheimer services, Amelis Groupe Sodexo, Apéf Services, Aquarelle Services, Axeavita, Axeo Services, Bonjour Services, Centre Services, Crèche entreprendre, Essentiel & Domicile, Family Sphère, Free dom, Générale des services, illiCO Travaux, la Maison des Services à la Personne, Maison et Services, Millepatte, O<sub>2</sub>, Senior Compagnie, Shiva, Tout à Dom Services, Vivaservices<sup>31</sup>...
- Des conférences pour mieux connaître la franchise, dont 2 tables ronde :
  - « *La franchise, une solution pour créer son activité de services à la personne* »
  - « *Les règles d'or pour bien choisir votre réseau de franchise* »
- La FESP renseigne également les candidats à la franchise sur les avantages et les opportunités du secteur, à l'occasion des « Journées de la franchise dans les services à la personne ».

## ■■■ 2 conférences dédiées aux entrepreneurs pour découvrir les opportunités liées au vieillissement de la population

Maintien à domicile, silver économie, services à la personne... Propulsés par la *seniorisation* de la population, de nouveaux marchés émergent et représentent des opportunités pour les créateurs d'entreprise et porteurs de projet.

Le Salon des services à la personne, conjointement à Silver Economy Expo, organise 2 conférences sur cette thématique :

- **Silver économie, quelles opportunités pour entreprendre ?**  
Mardi 24 et Jeudi 26 novembre de 9h00 à 10h00

*La France compte 15 millions de seniors actuellement et devrait atteindre 20 millions en 2030. Ces seniors assurent déjà 54% des dépenses de consommation et leur part dans la consommation va continuer de croître, ouvrant la voie à des marchés porteurs : banque-assurance, tourisme, services et nouvelles technologies dont la domotique, robotique et téléassistance, logements et résidences seniors loisirs, alimentation, transports, bien-être... Quels sont les marchés à plus fort potentiel ? Comment se lancer et tirer son épingle du jeu ? Une conférence « Boussole » pour tous les créateurs d'entreprise et entrepreneurs qui veulent comprendre et saisir les opportunités de la filière.*

Avec la participation de :

- Mardi 24 novembre : Maxime Aïach, Président de la FESP et d'Academia, François Georges, Président du Syndicat National des Résidences avec services pour Aïnés et de « Les Jardins d'Arcadie », Christian Junik, Président de la Fédésap et Président Directeur Général d'Apéf

---

<sup>31</sup> Liste arrêtée au 13/11/2015

Services, Franck Lehuédé, Chef de projet sénior au CREDOC et Laurent Levasseur, Président de L'ASIPAG.

- Jeudi 26 novembre : Claire Bouyer, Directrice régionale des résidences Les Girandières, Philippe Cahen, Prospectiviste, Didier Château, Président, Cofondateur de l'enseigne Générale des services et Vice-président du SESP, Franck Lehuédé, Chef de projet sénior au CREDOC, Frank Nataf, Vice-Président FEDESAP et Directeur Général d'ADVITAM, Benjamin Zimmer, Directeur de Silver Valley.

## V. Le Salon des services à la personne est un salon pour l'emploi

Pour les demandeurs d'emploi et les intervenants à domicile qui souhaitent compléter leurs heures de travail, le salon, avec le Parcours Travailler dans les services à la personne, est une l'opportunité de :

- Trouver des **conseils pratiques** pour s'orienter et **mieux « se vendre »**
- **Rencontrer des recruteurs** qui recherchent des intervenants à domicile
- Faire le point sur leurs **droits** et sur les **formations disponibles**

Sur le **stand Pôle Emploi**, des experts conseillent les demandeurs d'emploi sur les métiers et les formations des services à la personne (petite enfance, grand âge, informatique...). Ils les renseignent aussi sur l'obtention d'un diplôme grâce à la Validation des Acquis de l'Expérience et sur le financement possible des stages d'accompagnement.

### ■ ■ ■ Pour trouver un emploi : 5 000 postes à pourvoir dans les bureaux de recrutement

Les visiteurs à la recherche d'un emploi dans les services à la personne peuvent passer un entretien directement au Salon des services à la personne. 25 bureaux sont animés pendant les 3 jours par des structures en recherche de collaborateurs.

Exemples de profils recherchés :

- Agent d'entretien petits travaux de jardinage
- Assistants d'agence
- Assistants de vie
- Assistants Ménagers
- Auxiliaires de vie
- Chargés de clientèle
- Gardes d'enfants
- Responsables d'agence services à la personne
- Responsables de secteur

### ■ ■ ■ Pour s'informer : l'Espace Salariés/Futurs Salariés et les conférences

Des organismes spécialisés présentent les formations possibles dans le secteur.

Parmi eux :

- Agefos PME
- Aritas Formation

- CNED
- Forma Santé
- IFAP
- Iperia l'Institut
- Pôle emploi
- Pôle Formation Santé
- Pro-SAP Formations

Accompagnement spécialisé des personnes âgées, compétences numériques, convention collective... Des conférences dédiées permettent également aux salariés et futurs salariés de progresser dans leur métier.

## ■ ■ ■ Des organismes pour mieux connaître et défendre ses droits

Ils renseignent les intervenants sur leurs droits et devoirs.

Sont présents cette année :

- **Associations** : ADMR, Adessadomicile, UNA
- **Syndicats de salariés** : Fédération des services CFDT, FGTA-FO/ SYNAM-SPE, CFTC santé-sociaux, CGT commerce et services
- **Fédérations professionnelles** : FESP, FEDESAP
- **Emploi direct** : FEPEM
- **Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique** : DGE, Mission Services à la personne
- **Groupement de prévoyance/retraite des salariés** : IRCM

## VI. Nouveauté 2015 : Le Forum de l'emploi à domicile

Le 1<sup>er</sup> Forum de l'emploi à domicile, à l'initiative de la FEPEM et d'Iperia l'Institut, est ouvert aux particuliers employeurs, présents et futurs et aux salariés intéressés par le secteur.

L'emploi à domicile entre particuliers est la solution de qualité, économique, responsable et solidaire, **pour la garde des enfants, l'entretien du cadre de vie et l'organisation des tâches ménagères, l'accompagnement des plus âgés ou des personnes fragiles à leur domicile.**

Durant 3 jours tous les acteurs du secteur répondent aux questions des particuliers employeurs et de leurs salariés. Au programme :

- 3 conférences dédiées:
  - **Emplois à domicile : travail déclaré, tous protégés !**  
*Etat des lieux de l'engagement des acteurs pour la promotion du travail déclaré, des droits des employeurs et de la protection sociale des salariés.*
  - **Emplois et compétences : la dynamique vertueuse du secteur de l'emploi à domicile.**  
*La formation : levier d'emploi. Des métiers d'avenir. Pour une nouvelle Classification.*
  - **L'emploi à domicile : une réponse de proximité aux besoins des particuliers et des pouvoirs publics.**
- Des conseils d'experts et près de 40 micro-conférences pratiques, au sein du Village de l'emploi à domicile.

## VII. La Maison du Mieux Vivre

Les accidents domestiques causent 5 fois plus de décès que les accidents de la route. Comment sécuriser son lieu de vie, notamment pour les jeunes enfants et les seniors dépendants ? Comment apporter plus de confort à toute la famille à la maison ?

Au cœur du Salon des services à la personne, la Maison du Mieux Vivre est la **vitrine des solutions qui facilitent le quotidien à domicile**. Elle regroupe :

- des solutions qui favorisent l'autonomie et sécurisent le logement,
- des innovations technologiques qui révolutionneront le mieux-vivre chez soi, comme Aria et Leena, les deux robots humanoïdes de la start-up Cybedroid.

Au sein de la Maison du Mieux Vivre, les visiteurs profitent également d'entretiens individuels et personnalisés de 30 minutes avec :

- Des **architectes**, de l'Ordre des architectes d'Île-de-France,
- Des **ergothérapeutes**, de l'Association Nationale Française des ergothérapeutes,
- Des professionnels de la **Fédération Française de la Domotique**.

Enfin, des ateliers et démonstrations sont organisés dans cet espace :

- Optez pour la serrure connectée !
- Pour votre domicile, découvrez l'atelier SmartHome coaching.
- Sécuriser sa salle de bain pour se sentir bien chez soi.
- Mieux appréhender les risques à domicile grâce à la combinaison simulateur de vieillissement.
- Handicare VISION 3D, l'application de réalité augmentée pour visualiser votre future installation !
- Colonne de douche ligne Concept Care, un concentré de confort pour tous.
- Découvrez internet en toute simplicité et restez connectés avec vos proches en toute sécurité.
- Découvrir la Téléassistance grâce à Framboise, le bijou connecté !
- Tooti Family, la tablette simplifiée pour profiter d'internet en toute tranquillité.

### **La Maison du Mieux Vivre : étape des Journées Nationales de la Domotique.**

Du 16 au 29 novembre 2015, l'association d'intérêt général Promotelec organise partout en France la 6<sup>ème</sup> édition des Journées Nationales de la Domotique. Une occasion unique pour le public de découvrir ou mieux connaître les solutions d'automatisation et de pilotage du logement, mais aussi de recevoir les conseils de professionnels pour leurs projets de rénovation ou de construction.

A cette occasion, Promotelec organise au salon la conférence « **Observatoire Promotelec : vivre chez soi avant et après des travaux d'adaptation, l'avis des Séniors.** », jeudi 26 novembre à 15h30.



## ■ ■ ■ Le Salon des services à la personne 2015, c'est :

- 25 000 visiteurs attendus
- 120 exposants
- 100 conférences
- Du 24 au 26 novembre 2015, Porte de Versailles - Pavillon 2.2
  - Mardi : 10h – Nouveau : nocturne jusqu'à 20h
  - Mercredi : 10h - 18h
  - Jeudi : 10h - 17h

## ■ ■ ■ Qui visite le salon<sup>32</sup> ?

- Des particuliers à la recherche de solutions pour eux et leurs proches, dont 66% de femmes
- Des professionnels, dont 56% de créateurs et 44% de dirigeants de structures
- Des salariés ou futurs salariés du secteur
- Des lycéens et étudiants de filières liées au secteur

## ■ ■ ■ Accès

Invitation gratuite sur [www.salon-services-personne.com](http://www.salon-services-personne.com)

L'invitation pour le Salon des services à la personne donne également accès à Solulo, le Salon des Résidences seniors, Maisons de retraite, EHPAD, qui se tient au même lieu et aux mêmes dates.

---

<sup>32</sup> Sur la base de l'étude visiteurs 2014

## IX. Les partenaires du Salon des services à la personne

### ▪ La Direction Générale des Entreprises

Sous l'autorité du ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, la DGE élabore et met en œuvre les politiques publiques relatives à l'industrie, à l'économie numérique, au tourisme, au commerce, à l'artisanat et aux services.

Ses 1 500 agents sont mobilisés aux niveaux national et régional à travers les Direccte (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), pour favoriser la création, le développement, l'innovation et la compétitivité des entreprises de toutes tailles, en France et à l'international.

La DGE entretient des relations étroites avec les entreprises elles-mêmes et leurs représentants : organisations et fédérations professionnelles, chambres consulaires, réseaux d'accompagnement, etc. Cette connaissance et cette proximité lui permettent d'établir des diagnostics partagés pour des actions publiques pertinentes.

Au sein de la DGE, la Mission des services à la personne (MISAP) pilote la politique publique en faveur du développement économique du secteur.

En coordination avec les acteurs institutionnels et professionnels du secteur, elle met en œuvre des actions structurantes en faveur des services à la personne, notamment pour le développement de l'emploi, de la qualification, de la qualité et de l'innovation. Elle assure un rôle d'observatoire économique et statistique et coordonne le développement du CESU. Elle assure la diffusion de l'information sur le secteur.

[www.entreprises.gouv.fr](http://www.entreprises.gouv.fr) | @DGEntreprises

### ▪ La FEDESAP (Fédération Française des Services à la Personne)

Affiliée à la CGPME, la Fédésap est née en 2007 à l'initiative de dirigeants d'entreprises. Ses objectifs : représenter et défendre le modèle porté par les TPE-PME du secteur et contribuer à leur pérennité.

La Fédésap représente plus de 1 300 structures sur les territoires, en proximité immédiate de leurs clients. Titulaires de l'Agrément à 99% et *relais de terrain* d'une politique globale de la famille, nos adhérents interviennent auprès des publics fragiles dans une volonté d'amélioration continue de la qualité de services.

La dimension humaine et sociale de nos activités est primordiale, comme l'est la qualité des emplois qu'ils créent et le professionnalisme de leurs intervenants. Nos adhérents emploient plus de 45000 salariés et accompagnent quotidiennement plus de 120 000 personnes ou familles participant à la structuration d'un secteur qui souffre, souvent à tort, d'une image dégradée.

Les axes défendus par la Fédésap : organiser et structurer le secteur des SAP nationalement et en proximité grâce à son réseau de plus de 75 Délégués territoriaux.

### ▪ La Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM)

La FEPEM est l'organisation socio-professionnelle qui représente 3,6 millions de particuliers employeurs. Elle porte le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers, qu'elle contribue à développer et à promouvoir. Elle est le partenaire social des représentants syndicaux des 1,6 million de salariés et assistantes maternelles du particulier-employeur et l'interlocuteur de référence pour les pouvoirs publics en matière d'emploi à domicile.

Au quotidien, la FEPEM propose aux particuliers qui emploient à domicile ou qui souhaitent devenir employeurs, des conseils pratiques et un accompagnement personnalisé, par téléphone, par courriel, sur Internet ou au sein de ses Relais Particulier Emploi dans toute la France. Pour cette nouvelle édition du Salon des services à la personne, la FEPEM et IPERIA l'Institut, lancent le 1<sup>er</sup> Forum de l'emploi à domicile, ouvert aux particuliers-employeurs, présents et futurs, aux salariés intéressés par le secteur, aux acteurs et professionnels qui exercent au plus près de l'accompagnement au domicile (mandataires, sites de mise en relation, aidants, ...).

▪ **La FEHAP (Fédération des Etablissements Hospitaliers & d'Aide à la Personne)**

Née en 1936, la FEHAP est la fédération de référence des champs sanitaire, social et médico-social du secteur Privé Non Lucratif.

Elle réunit des associations, fondations, organismes de retraite complémentaire, de prévoyance et structures mutualistes gestionnaires d'établissements et services qui accompagnent et soignent les personnes malades, en situation de handicap, de perte d'autonomie ou d'exclusion sociale et accueillent de jeunes enfants.

La FEHAP regroupe plus de 800 adhérents des Services à Domicile sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Une fédération qui prône :

- Des valeurs humanistes : elle place la primauté de la personne avant toute autre considération
- Une volonté de partage : elle développe entre ses membres une culture de solidarité et de service au public
- Un engagement social : elle favorise la qualification, la professionnalisation, et la promotion des personnels, la qualité des soins et des services
- Une affirmation de ses responsabilités : elle tient pour essentiel la reconnaissance des usagers, des familles, des professionnels et bénévoles comme partenaires de l'élaboration, du choix, et de l'évaluation des prestations

▪ **La FESP (Fédération du Service aux Particuliers)**

La Fédération du Service aux Particuliers représente tous les acteurs privés de la profession des services à la personne. Elle est l'unique interlocuteur en France qui associe l'ensemble des catégories d'acteurs à son action : prestataire, mandataire, particulier employeur et grandes sociétés.

La Fédération représente l'ensemble des adhérents des syndicats et collèges la constituant. Cette représentativité et sa reconnaissance lui permettent de remplir pleinement ses missions, qui sont :

- Structurer, organiser et développer la profession
- Promouvoir et défendre les intérêts de ses adhérents pour assurer leur développement durable
- Promouvoir la liberté de choix du consommateur entre les différentes formules de services.

La FESP a créé l'EFSI, Fédération européenne des Services à la personne, dont l'objectif est d'élargir le domaine du service à la personne dans chacun des pays en protégeant et développant les intérêts professionnels du secteur au niveau européen.

▪ **Groupe IRCCEM, la protection sociale des emplois de la famille**

Le Groupe IRCCEM, partenaire de la première heure, est présent au Village de l'Emploi à Domicile, aux côtés de la FEPEM et d'IPERIA, avec des conseillers pour répondre aux questions de chacun.

Chacun trouvera avec le Groupe IRCCEM le conseil qu'il attend sur les questions de retraite, de prévoyance, de santé, d'action sociale, de prévention et d'assurance auto !

Le Groupe IRCCEM, toujours à l'écoute des attentes de ses publics, propose une offre assurances réservée à ses adhérents avec des solutions et des garanties adaptées à leurs usages en assurance auto et en protection juridique. Des garanties multirisques habitation et responsabilité civile professionnelle complètent l'offre. Des études personnalisées sont proposées sur le stand IRCCEM.

Des conseillers retraite de l'ARRCO complètent une équipe IRCCEM rompue à la protection sociale.

Le Groupe IRCCEM, qui intensifie ses actions de prévoyance et de prévention, est aussi présent sur le Village de l'Aide aux Aidants, avec un stand sur le thème "Vivons bien, vivons mieux".

## X. L'organisateur

Le Salon des services à la personne est un événement organisé est organisé par le groupe de communication en Personne qui développe 3 activités synergiques :

- **en Personne expo**, créateur et organisateur d'événements physiques et virtuels à forts enjeux économiques et humains
- **en Personne édito**, créateur et éditeur de webmagazines : Place des réseaux et Planète auto-entrepreneur.
- **en Personne 360**, agence conseil en communication.

### Nos événements conjoints :



Le Salon des services à la personne est l'événement national du secteur et contribue à le dynamiser et le valoriser. Invitation gratuite sur : [www.salon-services-personne.com](http://www.salon-services-personne.com)



Solulo, le Salon des Résidences seniors, Maisons de retraite et EHPAD. Invitation gratuite sur : [www.solulo.com](http://www.solulo.com)



La Maison du Mieux Vivre est la vitrine des solutions et innovations qui facilitent le quotidien à domicile.



Silver Economy Expo, le Salon BtoB des technologies et services pour les seniors, est le carrefour d'échanges de tous les acteurs de la filière. Invitation gratuite sur : [www.silver-economy-expo.com](http://www.silver-economy-expo.com)



Le Salon SME (Solutions pour Mon Entreprise), anciennement Salon des micro-entreprises est dédié aux dirigeants, créateurs de petites entreprises et indépendants. Il existe en 2 formats :

- Salon SME Online, le 1er salon virtuel pour les entrepreneurs, le 2 juin 2016.
- Salon SME, 18ème édition à Paris (Palais des Congrès), du 4 au 6 octobre 2016.

### Contacts presse - Le Public Système

Caroline Fichera - [cfichera@lepublicsysteme.fr](mailto:cfichera@lepublicsysteme.fr) - 01 41 34 20 99

Elodie Testa - [etesta@lepublicsysteme.fr](mailto:etesta@lepublicsysteme.fr) - 0 1 70 94 65 07